

Les intercommunalités du Bassin lauréates du Plan vélo

Un an après la présentation du Plan vélo, les 152 premiers lauréats de l'Appel à Projets « Fonds mobilités actives et continuités cyclables » viennent d'être désignés.

La ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne a annoncé à Sophie Panonacle, Députée du Bassin d'Arcachon la désignation de deux lauréats sur notre territoire. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du bassin d'Arcachon Nord (COBAN) pour la création d'une liaison cyclable de type voie verte et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) pour la réalisation d'une liaison cyclable comprenant le franchissement d'un ouvrage d'art.

Le Plan « Vélo et mobilités actives » vise l'objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Il s'articule autour de quatre orientations : la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

Parmi les mesures du plan, le Gouvernement avait annoncé la mobilisation de 350 M€ pour la création d'un « fonds mobilités actives et continuité cyclables » consacré au cofinancement par l'Etat, aux côtés des collectivités, d'infrastructures cyclables. Ce fonds est consacré à la résorption de discontinuités d'itinéraires cyclables (franchissements de gares, d'autoroutes, etc.)